

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2013

MODERNISATION DU RÉGIME DES SECTIONS DE COMMUNE - (N° 841)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 2 QUATER

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 4 :

« 3° L'avant-dernier alinéa est supprimé ; ».

II. – En conséquence, rétablir l’alinéa 5 dans la rédaction suivante :

« 4° À la première phrase du dernier alinéa, les mots : « des membres » sont supprimés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction adoptée par le Sénat.